

SECRETARIAT GENERAL AUX EAUX  
ET FORETS

DIRECTION DE LA CHASSE, DE LA  
PECHE ET DE LA PISCICULTURE

3 8 6 3

ARRÊTÉ N° /MEF/SGEF/DCPP

Déterminant les animaux intégralement et partiellement protégés prévus par la loi 48/83 du 21/04/83 définissant les conditions de la Conservation et l'exploitation de la Faune Sauvage.

LE MINISTRE DES EAUX ET FORETS,

- Vu la constitution du 8 Juillet 1979
- Vu la loi 15/80 du 13 Novembre 1980, portant amendement de l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979;
- Vu le decret 79/154 du 4 Avril 1979, portant nomination du premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu le decret 80/644 du 28 Décembre 1980, portant nomination des membres du Conseil des Ministres;
- Vu la loi 48/83 du 21 Avril 1983 définissant les conditions de la Conservation et de l'exploitation de la Faune Sauvage notamment en son article 2, alinea n°3;

ARRÊTÉ

Article 1er.- Les espèces des animaux appartenant à la classe A et figurant à l'annexe I du présent arrêté sont déclarées protégées de façon intégrale.

Article 2.- Les espèces des animaux appartenant à la classe B et figurant à l'annexe II du présent arrêté sont déclarées protégées de façon partielle.

Article 3.- Les espèces protégées intégralement ne peuvent faire l'objet d'une chasse sauf pour les besoins scientifiques et les cas des chasses de capture, de contrôle des populations ou de destruction expressement autorisées par le Ministre des Eaux et Forêts.

Article 4.- Les espèces protégées partiellement sont chassées par les titulaires d'un titre de chasse conformément aux dispositions prévues par le décret d'application de la loi 48/83 du 21 Avril 1983 susvisée.

Toute espèce animale ne figurant pas dans les annexes I et II est considérée comme non protégée et appartient à la classe C, annexe III.

Article 5.- Toutes dispositions antérieures contraires sont abrogées.

Article 6 .- Le présent arrêté qui prendra effet à compter de sa date de signature sera enregistré et publié partout où besoin sera et inséré au J.O.R.P.C.

Brazzaville, le 18 Mai 1984

AMPLIATIONS :

- CAB/MEF..... 2      DEF..... 2
- SGEF..... 2      DAAF..... 2
- DCPP..... 2      DREF..... 10
- DCO..... 2
- DF..... 2

Henri DJOMBO .-

A N N E X E I

ANIMAUX INTEGRALLEMENT PROTEGES

(N° ORDRE	NOMS COMMUNS	NOMS SCIENTIFIQUES
	<u>I - MAMMIFERES</u>	<u>I - MAMMIFERES</u>
	<u>1-1 Primates</u>	<u>1-1 Primates</u>
01 -	Gorille S.P.	Gorilla Gorilla
02 -	Chimpanzé à face claire	Pan troglodytes
03 -	Chimpanzé nain à face noire	Pan paniscus
04 -	Cercocèbe agile	Cercocebus galeritus
05 -	Mandrill	Papio mandrillus sphinx
06 -	Drill	Papio mandrillus leucophaeus
07 -	Tous colobes	Colobus
	<u>1-2 Carnivores</u>	<u>1-2- Carnivora</u>
08 -	Hyène tachetée	Crocuta crocuta
09 -	Lion	Panthera leo
10 -	Panthère ou Léopard	Panthera pardus
11 -	Lycaon	Lycaon pictus
	<u>1-3 Pholidotes</u>	<u>1-3 Pholidota</u>
12 -	Pangolin géant	Manis Gigantea
	<u>1-4 Sireniens</u>	<u>1-4 Sirenia</u>
13 -	Lamantin	Trichechus senegalensis
	<u>1-5 Tubilidentés</u>	<u>1-5 Tubilidente</u>
14 -	Oryctérope	Orycteropus afer
	<u>1-6 Artiodactyles</u>	<u>1-6 Artiodactyla</u>
15 -	Chevrotain aquatique	Hyemoschus aquaticus
16 -	Hippopotame	Hippopotamus amphibius
17 -	Bongo	Bocercus euryceros
18 -	Cobe des roseaux	Redunca arundinum
	<u>II - Oiseaux</u>	<u>II Aves</u>
19 -	Flamant Rose	Phoenicopterus ruber
20 -	Oie de Gambie	Floctropterus gambensis
21 -	Bateleur	Sarkidiornis melanota
22 -	Norbereau Africain	Falco cuvieri
23 -	Faucon ardoisé	Falco ardoisiaceus
24 -	Falco	Falco rufescens
25 -	Narabout	Leptilos erumeniformis
26 -	Grande Outarde	Neotis capensis
27 -	Grue couronnée	Bucconia pavonina
28 -	Cigogne blanche	Ciconia ciconia
29 -	L'anhinga	Anhinga rufa
30 -	Calao à joues grises	Ceratogymna atrata

ANNEXE II

ANIMAUX PARTIELLEMENT PROTEGES

<u>(N° ORDRE)</u>	<u>NOM COMMUNS</u>	<u>§</u>	<u>NOMS SCIENTIFIQUES</u>
(	<u>I - MAMMIFERES</u>	!	<u>I - MAMMALIA</u>
(	<u>1-1 Primates</u>	!	<u>1-1 Primates</u>
( 01 -	Cercopithèque de Brazza	!	Cercopithecus neglectus
(	<u>1-2 Pholidotes</u>	!	<u>1-2 Pholidota</u>
( 02 -	Fangolin à écailles tricuspidés	!	Manis phataginus tricuspidis
(	<u>1-3 Probocidiens</u>	!	<u>1-3 Proboscides</u>
( 03 -	Eléphant de savane	!	Loxodonta africana africana
( 04 -	Eléphant de forêt	!	Loxodonta africana cyclotis
( 05 -	Eléphant nain	!	Loxodonta africana pumilio
(	<u>1-4 Artiodactyles</u>	!	<u>1-4 Artiodactyla</u>
( 06 -	Buffle nain	!	Syncerus caffer nanus
( 7 -	Buffle du cap	!	Syncerus caffer caffer
( 8 -	Cobe de fassa	!	Cobus de fassa
( 09 -	Hylochère	!	Hyloceorus moinertzhageni
( 10 -	Guib hanarché	!	Sylvicapra grimm
( 11 -	Sylvicapre de grimm	!	Sylvicapra grimm
( 12 -	Céphalophe à dos jaune	!	Cephalophus silvicultor
( 13 -	Céphalophe noir	!	Cephalophus niger
( 14 -	Céphalophe à flancs roux	!	Cephalophus rufilatus
( 15 -	Potamochère	!	Potamocheerus porcus
( 16 -	Céphalophe à bande dorsale noire	!	Cephalophus dorsalis
( 17 -	Sitatunga	!	Tragelaphus spekei
(	<u>II REPTILES</u>	!!	<u>II - REPTILAS</u>
(	<u>2-1 Crocodiles</u>	!	<u>2-1 Crocodilus</u>
( 18 -	Crocodile du nil	!	Crocodilus niloticus
( 19 -	Crocodile piscivore	!	Crocodilus cataphractus
( 20 -	Varan du Nil	!	Varanus flavescens
( 21 -	Iython de seba	!	Iython morlurus
(	<u>III OISEAUX</u>	!	<u>III AVES</u>
( 22 -	Cigogne d'abdim	!	Ciconia sphenorhynchus abdim
( 23 -	Grand Calao	!	Certogymna atrata
( 24 -	Héron pourpré	!	Ardea purpurea
( 25 -	Héron cendré	!	Ardea cinerea
( 26 -	Outarde de Denham	!	Neotis denhami
( 27 -	Canard noir	!	Anas sparsa
( 28 -	Spatule d'Afrique	!	Platalea alba
( 29 -	Touraco géant	!	Corythaecola cristata
( 30 -	Touraco vert	!	Touraco persa
( 31 -	Touraco violet	!	Musophaga violacea
( 32 -	Ferret à queue rouge(jacko)	!	Pisittacus erythacus
( 33 -	Inséparable	!	<del>Agapornis pullaria</del>
( 34 -	Ferruche	!	Pisittacula pullaria
( 35 -	Aigrette garzette	!	Egretta garzetta
( 36 -	Grande aigrette	!	Egretta alba
( 37 -	Buzard des sauterelles	!	Buteo rufipennis

RECTIFICATIF AUX ANNEXES I ET II DE L'ARRETE  
N° 3863/MEF/SGEF/DCPP du 18 MAI 1984 DETER-  
MINANT LES ANIMAUX INTEGRALEMENT ET PARTIEL-  
LEMENT PROTEGES

ANNEXE I LIRE

<u>Français</u>	<u>Latin</u>
a) <u>Mammifères</u>	
- Cerbocèbe agile	cercocebus galeritus agilis
- Mandrill	papio (Mandrillus) <del>spini</del>
- Drill	papio (Mandrillus) leucophalus
- Hippopotame	hippopotamus amphibius
b) <u>Oiseaux</u>	
Oie de Gambie	pleathropterus gambinsis
Bateleur	terathopius eandatus
Hoberon africain	falco cuvieri
Marabout	Leptotilos crumeniferus
Grande outarde	Otis arabs
L'anhinga d'afrique	Anhinga rufa
Calao à joues grises	Bycanistes subcylindricus

ANNEXE II LIRE

Pangolin à écailles tricuspidés	Manis (phataginus) tricuspidis
Hylochère	Hylochoerus meinertzhageni
Guib harnaché	Tragelaphus scriptus
Sylvicarpe de grimm	Sylvicapra grimmia
Céphalophe à flanc roux	Cephalophus rufilatus
b) <u>Reptiles</u>	
Crocodile piscivore	<u>Urocodylus</u> cataphractus
Python de seba	Python sebae
c) <u>Oiseaux</u>	
Cigogne d'abdim	Ciconia (Sphenorynchus) abdimii
Grand calao	Ceratogymna atrata
Outarde de Denham	Neotis denhami
Canard noir	Anas sparsa
Spatule d'afrique	Platalea alba
Touraco vert	Touraco persa
Inséparables	Agapornis pullaria
Ferruche à collier	Psittacula krameri